



FICHE 1

PROCÉDURE D'OBTENTION DE VISAS MODALITÉS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR À MONACO

Toute personne de nationalité étrangère, autre que française, qui désire pénétrer sur le territoire monégasque et y séjourner doit posséder un passeport en cours de validité d'au moins six mois après la date de retour dans le pays d'origine et comportant, si nécessaire, un visa de court séjour « Etats Schengen ».

Cette personne doit satisfaire aux prescriptions suivantes :

A) Pour ce qui a trait aux ressortissants d'un Etat n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen et résidant hors de France

Les ressortissants de pays extérieurs à l'Espace Economique Européen doivent être en possession d'un passeport en cours de validité et d'un visa d'entrée dans l'espace Schengen, afin de se rendre en Principauté de Monaco.

Les demandes de visas pour accéder au territoire monégasque doivent par conséquent être effectuées auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France territorialement compétent le plus proche de leur lieu de résidence précédant leur venue à Monaco. Il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'obtention du visa bien en amont du séjour.

Les Autorités de la Principauté de Monaco travaillent en étroite collaboration avec les Autorités françaises qui ont été informées des futures démarches qui seront effectuées auprès de leurs postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. Toutefois, l'instruction des dossiers de demande de visa demeure inchangée et il est fortement recommandé de débiter les démarches au plus tôt.

Une fois le visa Schengen obtenu, l'arrivée en Principauté pourra s'effectuer sans aucune autre formalité.

Il est à noter que, pour les séjours inférieurs à 90 jours, certaines nationalités sont exemptées de visa pour entrer sur le territoire Schengen.

B) En ce qui concerne les ressortissants de l'un des Etats de l'Espace Economique Européen et Etats associés*

Les ressortissants de l'un des Etats de l'Espace Economique Européen ne sont pas assujettis à une demande de visa Schengen.

***Espace Économique Européen et États associés :** L'Allemagne, Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne (y compris les îles Baléares et les Canaries), l'Estonie, l'Etat de la Cité du Vatican, la France (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, la Réunion), la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni (l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord, Gibraltar), Saint-Marin, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse.